



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 734^{ème} SEANCE
DU CONSEIL DE SECURITE

qui se tiendra dans la salle du Conseil, au Siège, à New-York,
le mercredi 26 septembre 1956, à 15 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Situation créée par l'action unilatérale du Gouvernement égyptien mettant fin au système de gestion internationale du canal de Suez, système confirmé et complété par la Convention du canal de Suez de 1888 (S/3654).
3. Mesures que certaines Puissances, notamment la France et le Royaume-Uni, ont prises contre l'Egypte et qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales et sont de graves violations de la Charte des Nations Unies (S/3656)